

# "GERARD RANCOURT, CHEF OUVRIER IRRESPONSABLE"

Déclaration de M. Philippe Girard à Drummondville. — Un document officiel de la Commission des Relations Ouvrières atteste le fait. — "Le cas d'un individu".

(Lire en page 3)



VOL. XXX — No 41

Montréal, 29 octobre 1954

## MONTREAL

### C'EST L'HEURE DES REALISATIONS

Les contribuables propriétaires et locataires de la cité de Montréal viennent de se donner une nouvelle administration.

Le vote populaire a manifestement prouvé qu'il était mécontent des administrateurs sortant de charge et il a choisi une nouvelle équipe pour diriger les affaires de la cité.

Sans doute que plusieurs des anciens conseillers et membres du Comité exécutif de la cité de Montréal n'ont pas mordu la poussière, mais l'analyse du scrutin démontre les vrais sentiments de l'électorat à leur égard.

En Maître Jean Drapeau, les citoyens de Montréal auront un maire jeune, actif, honnête et secondé par une équipe qui veut, avec lui, mettre de l'ordre dans les affaires municipales.

Il est certain que le jugement de l'hon. juge Caron sur l'enquête sur la moralité publique a contribué à faire briller d'un vif éclat l'étoile de Me Jean Drapeau et des principaux candidats de la Ligue d'Action civique. Mais cela signifie aussi que les citoyens de Montréal ont su reconnaître les services de Me Drapeau et de la Ligue.

Mais l'appui presque unanime des contribuables à la nouvelle équipe ne s'arrête pas là. Sans doute l'opinion publique se montre-t-elle satisfaite du travail de nettoyage opéré au sein du département de la police, mais encore désire-t-elle que s'ouvre une ère de réalisations et de progrès qui maintiendront Montréal comme métropole du Canada.

Les Montréalais ont aussi voté pour un programme, pour des réalisations, pour des améliorations. Ils veulent que le Conseil municipal attaque de front les grands problèmes de Montréal qui n'ont pas encore été résolus: le problème du logement, le problème du transport en commun. Pour leur part, les organisations syndicales qui ont accordé leur appui à Me Jean Drapeau lorsque ce dernier eut approuvé le manifeste présenté par le Conseil central de Montréal (C.T.C.C.) et le Conseil du Travail de Montréal (C.C.T.), s'attendent bien à ce que la nouvelle administration donne suite aux demandes exprimées dans ce manifeste.

Ces demandes, on s'en souvient, outre les problèmes du logement et de la circulation que nous avons mentionnés plus haut, ont trait au chômage, à la sécurité et au bien-être social, aux sources de taxation, au rôle de la police durant les grèves, au rétablissement de la carte d'identité et à la distribution des circulaires.

Au sujet du chômage, les centrales syndicales à la cité de Montréal, de promouvoir un programme de travaux publics en collaboration avec les gouvernements supérieurs, des allocations de logement et de nourriture pour ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage et finalement des pressions auprès des autorités fédérales pour que les prestations soient prolongées si l'on ne peut fournir de travail aux chômeurs.

L'autre demande concernant le rétablissement de la carte d'identité sera sans aucun doute accueillie favorablement par le Conseil qui se rendra sans doute compte, par suite des événements qui ont marqué la journée du vote qu'il est indispensable que les citoyens puissent s'identifier clairement.

Pour leur part, les organisations syndicales qui ont pris la peine de soumettre leurs demandes et d'accorder leur appui à certains syndicats, ne manqueront pas d'exercer leur vigilance et de suivre attentivement les pas de la nouvelle administration.

Les nouveaux élus ont réussi à se gagner la confiance des citoyens de Montréal. Puissent-ils s'en rendre dignes.

## BEAUHARNOIS

### Vote ordonné à l'Aluminium

La Commission des Relations Ouvrières revise une de ses décisions et ordonne un vote entre le Syndicat National des Employés de l'Aluminium Co. et le Comité de boutique.

La Commission des Relations Ouvrières vient d'ordonner un vote au bulletin parmi les employés de l'Aluminium Co de Beauharnois afin de décider si c'est le Syndicat National des Employés (CTCC) ou un comité de boutique qui doit représenter les employés.

Cette décision qui a été prise par la Commission des Relations Ouvrières le 5 octobre dernier, vient d'être rendue publique et motivée par plusieurs considérants.

#### Une bonne nouvelle

Cette nouvelle d'un vote entre les deux groupements comble d'aise les membres du Syndicat des Employés affilié à la C.T.C.C. car c'est à la demande de ce dernier que la Commission des Relations Ouvrières a décidé de reviser sa décision du 3 juin dernier.

A cette date, la C.R.O. avait refusé de reconnaître la requête du

Syndicat demandant un certificat de reconnaissance syndicale et avait accordé le certificat à une union indépendante avec laquelle, la compagnie, avait subséquemment conclu une convention de trois années.

Par la suite, le Syndicat affilié à la C.T.C.C. avait demandé une audition à la C.R.O. afin de lui soumettre des faits nouveaux concernant certaines cartes signées en faveur du syndicat et que la C.R.O. avait écartées lorsqu'elle avait rendu sa décision le 3 juin dernier.

Lors de l'audition du 25 août dernier, le syndicat ayant fait valoir que ces cartes devraient servir à établir le caractère représentatif du Syndicat, la C.R.O. dans la décision qu'elle vient de rendre ordonne donc un vote au bulletin-secret entre l'Association Canadienne des Ouvriers de l'Aluminium et le Syndicat National des Employés de l'Aluminium de Beauharnois.

Auront droit de vote tous les salariés à l'exception des contre-maîtres, du personnel du bureau, des constables et des gardiens et des employés au-dessous de 16 ans et des employés des contracteurs travaillant à la réparation de la machinerie destinée à la production et qui apparaissent sur la liste de paie la plus rapprochée de la date de la décision, c'est-à-dire, du 5ième jour d'octobre 1954.

Les procédures entreprises pour atteindre ce résultat ont été préparées et conduites par Me Théodore Lespérance, conseiller juridique de la C.T.C.C., lors de l'audi-

tion de cette cause, MM. Philippe Girard et Paul-E. Petit, organisateur de la C.T.C.C., Maurice Sauvé, aviseur technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie, et Désiré Lapiere, président du syndicat, ainsi que Louis Gagnier, secrétaire, représentant le Syndicat dans ces procédures.

## LE TRAVAIL

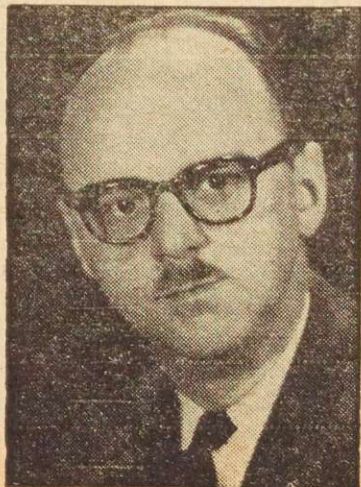
cette semaine

tire à

68,300

exemplaires

#### PREMIER CITOYEN DE LA METROPOLE



Me Jean Drapeau, élu, lundi, maire de la Cité de Montréal.

#### A lire dans ce numéro

Manifestation contre la Cie Electrique .....	P. 2
Sentences attendues dans l'industrie du linoléum .....	P. 3
M. St-Laurent, membre honoraire du Syndicat des journalistes de Montréal .....	P. 4
Page féminine .....	P. 6
News Digest .....	P. 8

## A la Cie Electrique du Saguenay

## Pourquoi les ouvriers sont mécontents

Les employés de la Compagnie Electrique du Saguenay qui viennent de subir une sentence leur refusant toute augmentation sous le prétexte que le coût de la vie n'a pas augmenté depuis la signature de la dernière convention, ne songent pas à faire la grève parce qu'ils sont privés de ce droit. Mais cela ne les empêche pas de crier leur mécontentement et de le faire savoir aux autorités de la compagnie et au grand public de la région Saguenay-Lac-St-Jean.

Mais pourquoi sont-ils mécontents, exactement ?

Me Robert Auclair, aviseur légal du Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean, le précisait, dimanche dernier, dans une causerie radiophonique :

"Ils gagnent \$20.00 environ par semaine de moins que les ouvriers qui travaillent dans les usines de l'Aluminium et du papier de la région. Ils gagnent moins cher que les employés des autres entreprises d'électricité dans la province et au pays. Ils veulent avoir le même traitement et ils y ont droit.

"Ils gagnent moins cher que leurs confrères de travail des pouvoirs électriques de Shipshaw et de Chûte à Caron. Il faut noter, ajoute Me Auclair, que les salaires payés à Shipshaw suivent les salaires payés à Arvida parce que l'Aluminium Co. a comme politique de traiter ses employés sur un même pied dans la région, qu'ils travaillent à Arvida, à Shipshaw, sur le chemin de fer Roberval-Saguenay ou ailleurs.

"Il n'y a qu'une seule exception, d'ajouter Me Auclair, c'est à la Compagnie Electrique où les salaires sont gelés, croit-on."

L'on se demande dans la région si la présence des représentants de l'A.P.I. ou l'entêtement des officiers de la Compagnie Electrique ou une politique de discrimination de l'Aluminium Co. qui possède la Compagnie Electrique ou la conjugaison de tous ces facteurs qui contribuent à laisser les employés de la Compagnie Electrique dans un état d'infériorité.

Mais les travailleurs sont décidés à lutter jusqu'au bout et s'il est prouvé que le caractère privé de cette entreprise est un obstacle à de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, les travailleurs vont tout simplement demander la municipalisation de ce service d'électricité.



Des centaines de travailleurs de Chicoutimi et de la région ont paradé à travers les rues de cette ville, le 15 octobre en guise de protestation contre les agissements de la Cie Electrique du Saguenay.

## SAGUENAY-LAC ST-JEAN

## Les ouvriers manifestent contre la Cie Electrique

Le 15 octobre, plusieurs centaines de travailleurs défilèrent dans les rues de Chicoutimi pour protester contre la sentence arbitrale rendue dans le différend qui oppose la Compagnie électrique du Saguenay et le Syndicat de ses employés.

Les Syndiqués se rassemblèrent au Centre paroissial du Sacré-Coeur, puis défilèrent dans la rue Racine en chantant et arborant de nombreuses pancartes bien expressives et aux applaudissements de la foule très nombreuse. Inutile de dire que tout se passa dans l'ordre le plus parfait et que personne ne fut molesté et qu'aucun dommage ne fut causé à la propriété.

Les autorités de la compagnie étaient très apeurées et elles avaient demandé la protection de la ville: ce qui est

assez cocasse parce que jamais les syndiqués n'ont endommagé les propriétés de la Compagnie électrique.

Les syndiqués sont toujours déterminés à continuer de protester fortement dans les journaux et à la radio et par des manifestations publiques contre cette sentence arbitrale injuste et l'attitude de la compagnie qui se retranche derrière cette sentence. Ils ont d'ailleurs l'appui de la population qui manifeste sa sympathie de mille façons.

La compagnie, pendant ce temps, refuse toujours de rencontrer le syndicat en négociations post-arbitrales. Cependant, elle nous a demandé une rencontre pour le 18 novembre prochain afin de discuter des amendements à apporter à la convention actuelle qui expire le 17 février 1955.

## SHAWINIGAN

## DEBUT DE L'ARBITRAGE AVEC L'ALUMINIUM CO.

## ENTENTE SUR LE CHOIX DES ARBITRES

Faisant suite à une requête du syndicat, le ministère provincial du travail a procédé à la formation d'un tribunal d'arbitrage pour étudier un différend survenu entre la compagnie Shawinigan Chemicals et le Syndicat des travailleurs en Produits chimiques par suite d'une mésentente sur l'interprétation de la convention à l'occasion d'un rappel au travail. La nomination des membres du tribunal n'a pas encore été annoncée officiellement mais nous apprenons d'une source assez certaine que Maître Marcel Crête, arbitre patronal et Maître Théodore L'Espérance, arbitre syndical, se sont entendus sur le choix de l'Honorable Juge Alfred Gaudette comme président du tribunal. Le Syndicat sera représenté dans cette affaire par Maître Marius Bergeron. Maître Bergeron nous informe que le tribunal se réunira pour procéder à l'enquête dans cette affaire dans la deuxième quinzaine de novembre.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETMIER

Rédacteur en chef

ANDRE ROY

Publié par

ROGER McGINNIS

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal - VE 3701

Abonnement Un an \$1.50; le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisée comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes OTTAWA

## LA SEMAINE

## La canalisation du Saint-Laurent

Samedi dernier, le Syndicat des Journalistes de Montréal célébrait le 10e anniversaire de sa fondation et recevait comme hôte d'honneur, le Très Hon. Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada. Dans une allocution prononcée à l'issue du banquet, M. Saint-Laurent a défendu l'attitude du Canada relativement à la canalisation du Saint-Laurent. Il a déclaré que le Canada dû consentir à la participation américaine à la canalisation et au creusage d'une partie du canal en territoire américain s'il voulait obtenir la permission d'utiliser les ressources hydro-électriques. Ce marché toutefois n'enlève pas au Canada le droit de creuser son propre système de canaux en territoire canadien. Mais pour le moment, ce serait une perte d'argent parce que le trafic prévu au cours des prochaines années ne justifie pas la duplication des dépenses.

## Augmentation prévue du prix du lait

L'Association des producteurs de lait du Québec a demandé au Conseil provincial de l'industrie laitière la permission d'augmenter de 35 cents le 100 livres le prix de gros du lait, ce qui l'élèverait à \$4.75 les cent livres.

L'Association prétend que la diminution de la production du lait par suite des rigueurs du climat cet automne—qui ont affecté sérieusement les récoltes, sera fatale parce que les cultivateurs devront se débarrasser de leurs vaches ou les nourrir avec des engrais très chers. Pour maintenir une production adéquate, l'Association demande donc la permission d'augmenter les prix du lait, ce qui inciterait les cultivateurs à garder leurs troupeaux.

L'augmentation toucherait les grands centres urbains tels que Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Thetford-les-Mines, Drummondville, Victoriaville, Shawinigan Falls et l'Abitibi.

Le Conseil de l'Industrie laitière a mis à l'étude la demande de l'Association des producteurs de lait et rendra sa décision prochainement.

## Me JEAN DRAPEAU, élu maire de Montréal

Me Jean Drapeau a été élu maire de Montréal par une majorité de plus de 54,000 voix sur son plus proche adversaire, M. Arhémar Raynault qui n'a récolté qu'une vingtaine de mille voix et perdant ainsi son dépôt. Tous les autres adversaires de Me Drapeau ont aussi perdu leurs dépôts. Par ailleurs, 28 candidats, soit la majorité des candidats présentés par la Ligue d'Action civique ont été élus au poste de conseillers de la classe "A" et de la classe "B".

Plusieurs figures connues, dont les anciens conseillers Georges Guévremont, Jean-Paul Hamelin, Roméo Desormiers, Emile Naud, Emile Dubreuil, ont mordu la poussière.

Cette élection a marqué un regain d'intérêt des contribuables pour les affaires municipales alors que plus de 50 p. 100 des électeurs se sont rendus aux polls, ce qui contraste avec l'attitude des dernières années alors que seulement 30 et même 25 p. 100 des électeurs prenaient la peine de se déplacer.

## Amendements à la Loi de l'assurance-chômage

Mardi. — Les agences de nouvelles annoncent que les autorités fédérales étudient présentement certains changements à apporter dans le système d'assurance-chômage au Canada dans le but de protéger ceux qui tombent en chômage durant la longue période de l'hiver et qui trouvent difficilement à s'employer.

Les amendements à la loi qui seraient présentés au début de la session qui débutera en janvier 1955 porteront sur les points suivants: 1. — changement dans le mode de calcul des crédits de prestations de façon à allonger la période pour laquelle les chômeurs ont droit de retirer des prestations; 2. — prestations plus élevées pour les personnes dont les salaires sont dans les catégories supérieures.

# LA SEMAINE

DRUMMONDVILLE

## Gérard Rancourt un chef ouvrier irresponsable

**DECLARATION DE M. PHILIPPE GIRARD — UN DOCUMENT OFFICIEL DE LA COMMISSION DES RELATIONS OUVRIERES VIENT CONFIRMER UN FAIT CONNU — "LE CAS D'UN INDIVIDU"**

M. Philippe Girard, organisateur de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a vivement dénoncé, hier soir, M. Gérard Rancourt, représentant des Ouvriers unis du Textile (C.I.O.), dans un discours prononcé devant les membres du Syndicat national du Textile — Coton de Drummondville. L'assemblée était tenue à la Salle Saint-Joseph et marquait la fin d'une campagne d'organisation conduite par M. Rancourt dans les rangs du Syndicat.

"Qu'on me comprenne bien, a précisé dès le début M. Girard, je ne suis pas ici ce soir pour dénoncer un mouvement ouvrier aussi respectable que le groupe C.I.O. Ce groupe compte dans ses rangs et à sa tête de nombreux chefs parfaitement honnêtes et parfaitement respectables. Ce n'est pas non plus de gaieté de cœur que j'attaque un représentant ouvrier. Mais M. Rancourt a trop clairement démontré qu'il n'avait pas le sens des responsabilités; ni même le respect de l'honnêteté la plus élémentaire."

**Cartes falsifiées**

A l'appui de ses dires, M. Girard a cité de larges extraits d'une décision récente de la Commission des Relations ouvrières, décision dans laquelle M. Gérard Rancourt est reconnu coupable d'avoir falsifié des cartes d'adhésion dans le but de détruire le Syndicat national du Textile-Coton, et d'avoir aussi trompé la Commission des Relations ouvrières. La décision, signée par le Secrétaire de la Commission, mentionne encore un effort de la part de M. Rancourt pour soudoyer des enquêteurs du gouvernement dans le but de leur faire accepter pour authentiques des cartes d'adhésion dont les signatures avaient été falsifiées.

"Dès le début de la campagne d'organisation qu'il a menée contre notre syndicat, a dit M. Girard, il était clair pour toute personne de bonne foi que ce dernier détenait parmi les ouvriers de l'usine la très grande majorité des voix. De plus, ces ouvriers, pour lesquels notre syndicat avait signé un contrat de travail parfaitement honorable, l'un des meilleurs en vigueur dans les entreprises textiles de notre province, ces ouvriers n'avaient aucune intention de changer leur allégeance syndicale. Quand une industrie se trouve en pleine crise comme c'est le cas du textile, et que les travailleurs doivent durement lutter pour

(Suite à la page 7)

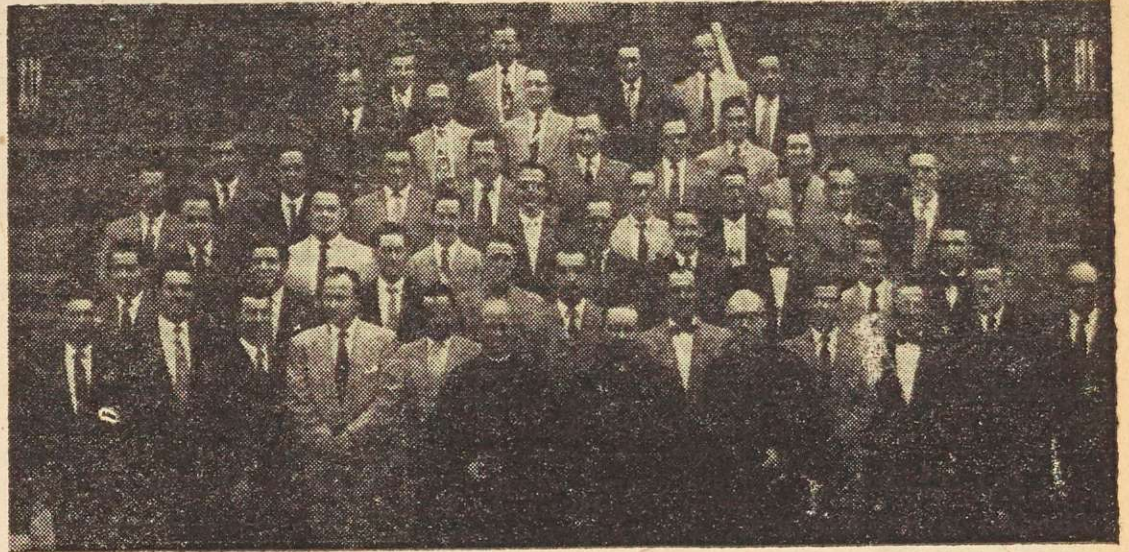


Photo prise à l'occasion d'une retraite fermée spécialisée pour les officiers et les chefs des syndicats nationaux de la région Saguenay-Lac St-Jean, tenue à Chicoutimi, les 15, 16 et 17 octobre 1954. Cette retraite était prêchée par l'aumônier diocésain des Syndicats Nationaux, M. l'abbé Philippe Bergeron que l'on aperçoit au centre de la photo. Les deux autres prêtres sont les Révérends Pères de la Maison des Retraites Fermées à St-Jean-Eudes. (Pères Jésuites de Val Racine).

McMASTERVILLE

## Les employés de la CIL vont en conciliation

Une nouvelle rencontre de négociations a eu lieu cette semaine à McMasterville, pour tenter d'en venir à un accord sur le renouvellement de la convention collective entre Canadian Industries (1954) Limited et le Syndicat des travailleurs des produits chimiques de McMasterville (CTCC).

Malheureusement, l'entente a été impossible et le syndicat a décidé de recourir à la conciliation et à l'arbitrage.

La première séance de conciliation aura lieu mardi prochain, sous la présidence d'un officier de con-

ciation du ministère du Travail. Le syndicat réclamait plusieurs amendements à la convention expirée le 26 octobre 1954, et notamment: la semaine de 40 heures avec pleine compensation; une augmentation générale des salaires de 16 cents l'heure; et la formule Rand.

A la dernière minute, la compagnie a offert une augmentation générale de 7 pour cent de l'heure avec la semaine de 40 heures, ce qui ne représente en réalité qu'une augmentation de 2% sur le salaire hebdomadaire ac-

tuel. Le syndicat soutient que depuis la signature de la dernière convention à McMasterville, la même compagnie, dans ses autres usines, a accordé à ses employés des augmentations beaucoup plus considérables que 2%. A Nobel, par exemple, où les mêmes produits qu'à McMasterville sont fabriqués, il y a eu une augmentation d'onze cents sur le salaire de base, et une augmentation supérieure pour les hommes de métier.

L'usine de Beloeil emploie plus de 500 employés.



M. Pierre Mendès-France, président du Conseil de France s'arrêtera à Ottawa le 16 novembre prochain au cours de son voyage aux Etats-Unis. On croit aussi qu'il visitera Montréal, Québec et Toronto au cours de ce voyage. La photographie ci-dessus le montre recevant un verre de lait présenté par une gentille normande en la ville de Louviers où habite le premier ministre français. L'on sait que M. Mendès-France, s'arrête souvent au cours de ses longs discours pour boire quelques gorgées de lait.

## DEUX SENTENCES ARBITRALES SONT ATTENDUES DANS L'INDUSTRIE DU LINOLEUM

On prévoit des développements importants dès le début de la semaine prochaine dans un conflit qui dure depuis février 1954 dans l'industrie du prélat.

En effet, la sentence arbitrale a été signée cette semaine dans le cas de Dominion Oilcloth & Linoleum, de Montréal, et de Barry & Staines, de Farnham. Ces deux usines emploient près de 1,200 employés et fournissent plus de 90% de la production canadienne.

Dans le cas de Dominion Oilcloth, l'enquête du tribunal d'arbitrage a pris fin le 10 août dernier. A Farnham, la dernière séance publique du tribunal d'arbitrage eut lieu le 13 juillet.

Les employés, affiliés à la CT-CC, ont protesté à plusieurs reprises, contre les longs délais qui ont suivi la fin des séances d'arbitrage. Un vote de grève a même été pris à Farnham en vue de hâter les procédures.

Nous ignorons encore le conte-

nu des sentences qui devraient être transmises aux syndicats et aux compagnies par le ministère du Travail dès le tout début de la semaine prochaine.

Les dirigeants syndicaux nous prient d'annoncer que des assemblées générales seront convoquées dans les deux usines, dès réception de la sentence. On peut prévoir également que les négociations postarbitrales commenceront incessamment.

Dans les deux cas, le tribunal devait se prononcer sur les salaires. A Farnham, il y a également un grief sur une promotion qui a été étudié par le tribunal d'arbitrage et, dans le cas de Dominion Oilcloth, un grief sur le refus de la compagnie, de fournir au syndicat, avant les négociations de février 1954, la classification complète de tous les employés, comme elle s'y était engagée par écrit.

## SHAWINIGAN

## LA PRODUCTIVITE ACCRUE DEVRAIT SE REFLETER SUR LES SALAIRES

"L'ère des négociations faciles est terminée et l'heure est venue d'adapter nos méthodes de négociations".

Telle est la déclaration émise par M. J.-Emile Hébert, dans son rapport annuel soumis à l'assemblée générale du Syndicat des Travailleurs en Produits Chimiques tenu mercredi au soir dernier. Dans le même rapport, après avoir mentionné un certain nombre de comparaisons entre les conditions existantes avant l'arrivée du syndicat aux usines de Shawinigan Chemicals en 1947 et les conditions présentement en vigueur, M. Hébert présentant son rapport annuel en sa qualité de président général du Syndicat a soumis à l'attention des membres un certain nombre de problèmes majeurs que devra résoudre le Syndicat d'ici quelques années.

### Les salaires

Abordant le problème des salaires, il a souligné que les comparaisons avec les taux de salaire prévalant dans l'industrie similaire et les variations dans l'indice du coût de la vie ne peuvent demeurer les seuls éléments de la détermination des salaires. "Les salaires, pour être justes, dit-il, doivent d'abord permettre aux salariés de jouir avec tous les membres de sa famille du standard de vie normale et en même temps constituer une appréciation juste et équitable de la part qu'apporte le travailleur au développement de l'entreprise. Pour y arriver, le Syndicat a entrepris avec la Compagnie une étude sérieuse visant à établir si possible un nouveau système de détermination de salaire qui tiendrait compte de la productivité. Le Syndicat a également entrepris une étude scientifique des exigences d'un budget familial qui correspondrait au standard de vie reconnu comme normal dans notre région. Les travaux de recherche nécessités par ces études sont dirigés par Me Marius Bergeron, directeur du Service des Recherches de la C.T.C.C."

### L'ancienneté

Traitant ensuite du problème de l'ancienneté, le président du Syndicat soumet que l'application du principe de l'ancienneté constitue une des

principales clauses de conflits entre la Compagnie et ses employés et informe l'assemblée que le syndicat étudie présentement avec des Conseillers techniques de la C.T.C.C. une nouvelle clause d'ancienneté qui sera soumise plus tard à l'assemblée générale et qui devrait éliminer un certain nombre de conflits.

Le rapport traitait également de la nécessité d'améliorer encore un peu le sens de solidarité des travailleurs à l'intérieur du Syndicat et avec les autres organismes syndicaux de la région ou de l'industrie chimique.

Conformément à la constitution, les officiers des trois sections se sont ensuite réunis pour procéder à l'élection du Comité Exécutif pour la prochaine année. Monsieur Emile Hébert ayant décliné le poste de président général qu'il occupait depuis 1947, M. Paul Désaulniers du Carbone a été choisi à l'unanimité comme président général pour le prochain terme. M. Siméon Guy a été réélu vice-président et M. Pierre Lavergne a été élu secrétaire général. Il succède à M. Jacques Aubry qui a décliné lors de la mise en nomination. M. Laurent Beaulieu a été élu trésorier général et Jean-Paul Désaulniers, sentinelle.

### Les élections

Après avoir entendu et disposé de ces rapports, l'assemblée a procédé à ses élections.

Voici la liste des officiers élus dans chacune des sections et qui constitueront le Conseil général pour le prochain terme d'un an. A la division de la Fonderie, les élus sont Pierre Lavergne, président Jacques Trudel, vice-président, Antoine Trudel, secrétaire, Roland Moreau, trésorier et Paul Boisvert, sentinelle.

A la division Carbone, Siméon Guy, président, Joseph Lamothe, vice-président, Paul Désaulniers, secrétaire, Yves Giroux, trésorier, Robert Veillette, sentinelle.

A la division des produits Chimiques Jean-Paul Désaulniers, président, Jean-Baptiste Lefebvre, vice-président, Jos. Caron, secrétaire, Laurent Beaulieu, trésorier, Emile Hébert, sentinelle.

## 80,000 chômeurs de plus que l'an dernier

Le nombre de Canadiens se cherchant de l'ouvrage, pendant le mois de septembre, s'est élevé à 80,000 de plus qu'à la même période l'an dernier. C'est ce qu'affirme le Bureau national de placement d'après les demandes d'emploi qu'il a en filière. Les applications se chiffrent à 243,500 au 16 septembre, ce qui veut dire qu'une personne sur 22 qui doivent travailler, se cherche de l'emploi.

L'augmentation du chômage, comparativement au 17 septembre de l'an dernier, se chiffre à 81,500. L'Ontario vient en premier lieu avec une augmentation de 49,300, suivit par le Québec avec 15,100 d'augmentation; les régions des Prairies, 10,300; la côte du Pacifique, 4,200; et la région de l'Atlantique avec une augmentation de 2,600.



Mercredi dernier, le Syndicat National des Employés de Commerce de Montréal, section Dupuis Frères élitait un nouvel exécutif pour l'année en cours. Ont été élus : de gauche à droite, Mlle Henriette Laforest, trésorière; M. Julien Buelle, directeur; M. Jean Riopelle, directeur; Thérèse DesForges, secrétaire; Ephrem Gravel, 2e vice-président; M. René Ouellet, président; Mlle Madeleine Brosseau, 1ère vice-présidente; Mlle Yvette Léonard, assistante-secrétaire; Mme Blanche Delisle, assistante-trésorière; M. J. P. Langlais, directeur et M. Denis Gaudet, directeur.

### MONTREAL

## M. ST-LAURENT DEVIENT MEMBRE DU SYNDICAT DES JOURNALISTES

A l'occasion du Xe anniversaire de ce Syndicat, le très honorable Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada reçoit un document qui atteste de sa qualité de membre honoraire à vie du Syndicat.

Le premier ministre du Canada, le très hon. Louis St-Laurent est devenu samedi dernier, le premier membre honoraire à vie du Syndicat des Journalistes de Montréal.

Au cours d'un dîner organisé par le Syndicat à l'occasion du 10e anniversaire de sa fondation, M. Roger Mathieu, président du Syndicat des Journalistes de Montréal a remis à M. St-Laurent qui était le conférencier invité, un certificat attestant de sa qualité de membre honoraire à vie du Syndicat.

Au cours de son allocution, le premier ministre du Canada a souligné les bienfaits et les avantages qu'a valu le syndicalisme aux journalistes.

Le fait, dit-il, que les journalistes chez nous aient commencé depuis une décennie à se former en syndicats est de nature à conserver à leur profession le rang qu'elle mérite, à leur assurer les avantages qu'ils étaient justifiés de rechercher et à bénéficier également à leurs employeurs et au public.

M. Roger Mathieu, président du syndicat des journalistes de Montréal, a présenté le conférencier en relatant les principales étapes de l'histoire du Syndicat des Journalistes de Montréal et des autres syndicats de la région.

M. Mathieu a rappelé que dès ses débuts, le Syndicat des Journalistes de Montréal avait joint les rangs de la C.T.C.C. afin de manifester sa solidarité aux autres travailleurs.

### Les sources d'information

Parlant des succès remportés, M. Mathieu a rappelé que le syndicalisme n'est pas encore accepté par tous les employeurs chez les propriétaires de journaux et d'autre part, la situation des journalistes laisse encore à désirer au pays.

Au sujet du cas du journaliste Blair Fraser obligé de dévoiler ses sources d'information par la Cour Suprême, M. Mathieu a déclaré que cette situation est inadmissible :

"Nous avons beaucoup de respect pour la magistrature et n'entendons pas nous y substituer pour rendre jugement à sa place. Ce que nous déplorons, ce n'est pas le fait que les juges interprètent et appliquent la loi, mais le fait que la loi oblige le journaliste à dévoiler des confidences faites de bonne foi et qui engagent la conscience".

M. Mathieu s'est dit d'avis que cette procédure peut tarir les sources d'information si les informateurs craignent que leurs secrets soient dévoilés par l'intermédiaire de la loi.

### La canalisation du St-Laurent

S'adressant à des journalistes représentant la plupart des journaux de langue française de la province, M. St-Laurent en a profité pour "informer" ses auditeurs sur certains aspects que présente la canalisation du St-Laurent et il a répondu à cette question: Pour-

quoi le Canada n'a-t-il pas entrepris seul la canalisation du Saint-Laurent au lieu de prendre les Etats-Unis comme partenaire dans cette oeuvre ?

M. St-Laurent a donné sa réponse en quelques phrases qui résument tout son discours :

"Si le Canada avait procédé seul à la construction de tous les canaux du côté canadien, non seulement aurions-nous porté un rude coup aux bonnes relations qui existent depuis si longtemps entre le Canada et les Etats-Unis, mais nous aurions risqué de voir infirmée la licence pour le barrage donné à l'Hydro New-York et, ce qui est pis, nous aurions fait preuve d'entêtement puéril et d'un gaspillage inexcusable des ressources financières".

Comme la construction d'un barrage hydro-électrique est la condition "sine qua non" de la canalisation, le Canada ne pouvait pas ne pas consentir aux exigences américaines.

### JOLIETTE

## LES INFIRMIERES N'ONT QUE .85 L'HEURE

L'Alliance des infirmières de Montréal, qui groupe les infirmières de Joliette, a terminé le 15 octobre sa preuve devant le tribunal d'arbitrage présidé par le juge René Lippé.

L'Alliance demande aux autorités des hôpitaux de Joliette, Verdun, Cartierville et de St-Jean de Dieu, d'accorder un meilleur salaire et divers avantages syndicaux à leurs infirmières.

Me Pierre Vadboncoeur a soutenu qu'une garde-malade diplômée, à cause des études et de la compétence

qu'on exige d'elle devrait au moins avoir le même salaire horaire que reçoit une ouvrière dans l'industrie.

Actuellement dans les hôpitaux cités plus haut, l'infirmière a droit, après 1 an, à 89 sous l'heure, à Joliette c'est 85 sous, ce qui est ridicule, quand on songe qu'une ouvrière dans l'industrie peut gagner jusqu'à \$1.33 l'heure.

Le procureur de l'Alliance a fait une enquête dans une quinzaine d'industries pour savoir le salaire horaire payé aux employées féminines. Les chiffres cités devant le tribunal démontrent que ce salaire s'échelonne de .83 cents à \$1.33 l'heure c équivalent, en moyenne est beaucoup plus élevé que les .85 ou .89 cents payés aux infirmières.

# MOUVEMENT

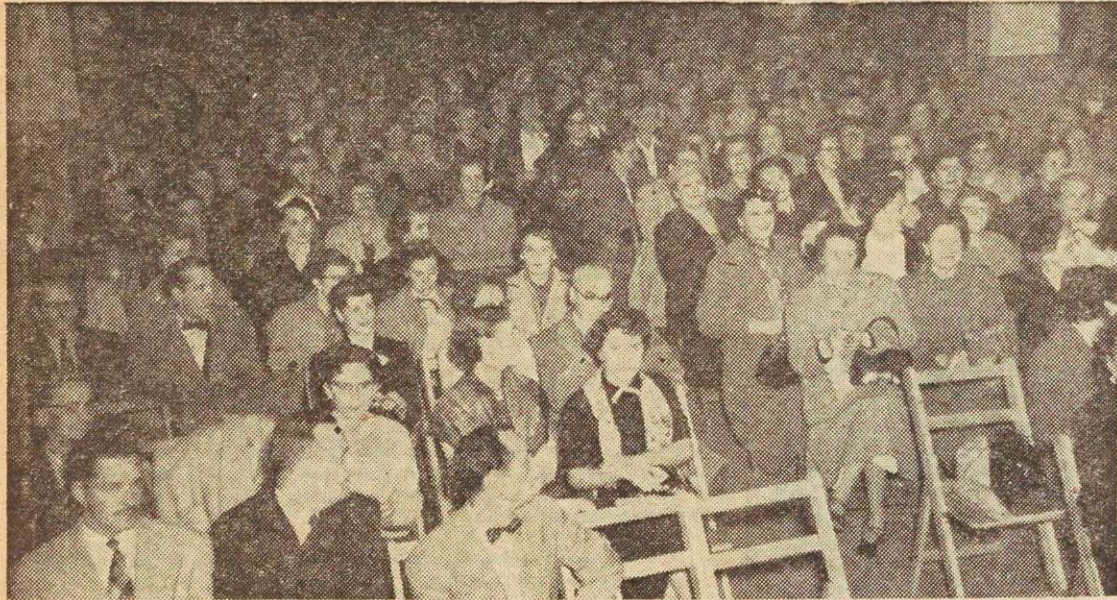


Photo prise mercredi dernier lors de l'assemblée générale du Syndicat des Employés de Commerce de Montréal, section Dupuis Frères, à l'école Salaberry. Plusieurs centaines de membres ont assisté à cette assemblée au cours de laquelle on a procédé aux élections de l'Exécutif et adopté plusieurs mesures importantes.

## Dans un pays qui s'enrichit, pourquoi les travailleurs se contenteraient-ils de la pauvreté

Au cours des dernières semaines, quelques faits se sont produits qui méritent quelques commentaires. A Montréal, par exemple, au terme d'un arbitrage qui mettait en cause des employés d'hôpitaux, un magistrat, appuyé par un représentant patronal, décidaient que ce groupe de travailleurs ne devaient recevoir aucune augmentation de salaire. La raison? Parce que le coût de la vie n'a pas monté au cours de l'année qui s'achève.

Quelques jours plus tard et à trois cents milles de distance de la métropole, un autre juge, appuyé d'un autre représentant patronal décidaient que les ouvriers de la Compagnie électrique du Saguenay n'avaient droit à aucune augmentation de salaire. La raison? Parce que, signalait le juge, le coût de la vie n'a pas monté au cours de l'année qui s'achève.

A première vue, et pour des gens superficiels, dénués de toute expérience ouvrière et de toute compétence économique, cette raison peut revêtir des apparences de vérité. "Quand l'indice du coût de la vie montait, nous dira-t-on, vous demandiez des augmentations de salaires ou des boni pour compenser. Bien mieux: les syndicats réclamaient même des échelles mobiles, c'est-à-dire une augmentation automatique des salaires, basée sur les variations du coût de la vie. Il est donc normal, dit-on encore, que les salaires se stabilisent maintenant, puisque les prix aux consommateurs sont eux-mêmes stabilisés.

Et l'on s'empresse de conclure que c'est tout simplement l'autre côté de la même médaille.

Ainsi présenté, le raisonnement qu'on vient d'entendre a l'air d'une vérité. Mais je m'empresse de dire qu'il en a seulement l'apparence, comme nous allons voir. En effet, la décision des deux juges peut aussi se ramener à l'affirmation suivante: "A moins que le coût de la vie ne s'élève, jamais les salaires ne doivent augmenter". Ou encore: "La seule raison valable pour justifier une augmentation de salaire, c'est l'élévation du coût de la vie". Au fond, ces deux dernières phrases veulent dire exactement la même chose que le raisonnement de tout à l'heure. Mais avec ces mots-là, la fausseté de l'affirmation apparaît tout de suite.

Augmenter les salaires dans les seuls cas où le coût de la vie augmente, c'est donc interdire aux ouvriers tout progrès, c'est les condamner à ne jamais connaître mieux que ce qu'ils ont.

Est-ce à cela qu'on veut en arriver aujourd'hui? Est-ce qu'on veut bloquer l'effort de la classe ouvrière? Si oui, il est clair qu'on a le bon moyen.

Mais dans ce cas, il ne faut pas s'attendre à ce que le syndicalisme participe à cette conspiration. Pour nos syndicats, ce serait renier leur raison d'être. Pourquoi, en effet, les ouvriers s'organisent-ils en syndicat, si ce n'est pas en premier lieu pour améliorer leur sort matériel? Quand on parle de promotion ouvrière, c'est d'abord à celle-là qu'on pense. Il s'agit de supprimer l'insécurité, de permettre à chacun une vie plus large, plus aisée. Or, à partir du moment où nous acceptons d'attacher le salaire au coût de la vie, nous ne pouvons plus parler de promotion ouvrière. Nous sommes fixés au même niveau jusqu'à la fin des temps.

On nous demande parfois: "Mais quand donc arrêterez-vous de réclamer des augmentations de salaires?" La réponse est facile. Nous arrêterons quand les entrepreneurs arrêteront d'augmenter leurs profits, quand le pays arrêtera de se développer, quand le gouvernement arrêtera de construire des routes et les compagnies minières de découvrir des filons nouveaux. Et c'est facile de voir que nous avons raison de répondre ainsi. Car aussi longtemps que les entrepreneurs augmentent leurs profits, aussi longtemps que l'industrie agrandit ses usines et le gouvernement ses services, le pays devient sans cesse plus riche et plus prospère. Et à mesure que le pays s'enrichit, la justice sociale exige que les citoyens, aussi bien les ouvriers que les autres, s'enrichissent en même temps.

Qui viendra affirmer, par exemple, que le Canada ne s'est pas enrichi au cours de l'année dernière? Les spécialistes en économie passent leur temps à nous chanter que le pays connaît une prospérité grandissante. Tous les premiers ministres, fédéraux et provinciaux, se vantent des industries nouvelles, des richesses découvertes. Il n'est pas possible qu'ils s'accordent tous pour mentir à ce sujet. Et si le pays s'enrichit, pourquoi les travailleurs seraient-ils les seuls à rester en place? Pourquoi s'appliquerait-on à les maintenir dans les conditions actuelles?

Si du moins les conditions actuelles étaient satisfaisantes, peut-être le cas serait-il moins grave. Mais tout le monde sait que certains secteurs de l'industrie et des services payent fort mal leurs ouvriers. Ce ne sont pas des révolutionnaires qui le disent; ce sont Nosseigneurs les évêques, dans leur Lettre sur le problème ouvrier. Ils parlent de certains groupes de travailleurs qui ne reçoivent pas les salaires auxquels ils ont droit. Et tous ceux qui connaissent un peu les conditions actuelles savent parfaitement que cela existe. Attacher les salaires au coût de la vie, c'est donc condamner ces ouvriers à ne jamais obtenir justice, à rester toujours dans leur condition inférieure. Et dans le cas des employés d'hôpitaux que nous citons au début, il s'agit précisément d'une catégorie de travailleurs fort mal payés. Y a-t-on pensé à deux fois avant de les paralyser comme on vient de le faire?

### GRANBY

## CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ESMOND MILLS

Une entente est finalement intervenue entre le Syndicat des employés de l'Esmond Mills de Granby et les autorités de cette entreprise. L'entente a été signée à la suite de conciliations post-arbitrales après que les deux parties passées par tous les stades de la procédure: négociation, conciliation, arbitrage, négociations post-arbitrales et, finalement, conciliations post-arbitrales.

Les principales améliorations qui furent apportées au présent contrat de travail sont la réduction des heures de travail de 49 heures et 40 minutes à 45 heures avec compensation partielle de 7½ % et un rajustement de trois sous l'heure sur une opération.

M. Bertrand St-Onge, président du Syndicat des employés de l'Esmond Mills, nous a déclaré à la suite de la signature du contrat que les employés étaient satisfaits de la tournure des choses. On sait que le contrat de travail de

ces deux parties devait être renouvelé le 22 octobre 1953.

Les deux parties avaient alors tenté de s'entendre par de nombreuses séances de négociation directe et de conciliation qui avaient abouti à des échecs. Les syndiqués avaient alors demandé l'arbitrage et les deux parties en cause avaient ensuite refusé la décision arbitrale. Par la suite, M. René Gosselin, président de la Fédération nationale catholique du textile, avait demandé à l'honorable Antonio Barrette, ministre provincial du Travail, d'intervenir personnellement dans cette affaire. Ce dernier avait répondu en déclinant la demande et en proposant les services d'un conciliateur de son ministère, M. Lucien Malouin. C'est à la suite de ces séances de conciliation post-arbitrales que les deux parties en sont venues à une entente sur la compensation à être accordée pour la réduction des heures de travail et la durée de la convention collective.

### SHERBROOKE

## Pèlerinage à Beauvoir

Les syndiqués de la région de Sherbrooke sont priés de se rendre au sanctuaire Sacré-Coeur du Beauvoir, dimanche, le 31 octobre, afin d'y célébrer la fête du Christ-Roi.

Son Excellence Mgr Georges Cabana, archevêque de Sherbrooke, y célébrera la messe et prononcera le sermon de circonstance. Au cours de l'après-midi, le R.P. Hermès, supérieur du sanctuaire, présidera une cérémonie au cours de laquelle il fera acclamer le Christ-Roi.

A l'occasion de ces cérémonies, il y aura départ d'autobus de Sherbrooke aux heures suivantes: 8 h., 9 h., 10 h. et 11 heures de l'avant-midi et 2 heures de l'après-midi au terminus central des autobus.

## Salaires du Québec et de l'Ontario

Par Gilles BEAUSOLEIL

Brochure de 50 pages, éditée conjointement par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et le Congrès Canadien du Travail.

**UN OUTIL INDISPENSABLE  
AUX NEGOCIATEURS ET  
DIRIGEANTS SYNDICAUX**

Edition française ou anglaise en vente à 8227 St-Laurent.

Prix 0.25 l'unité, plus frais de poste

La  
**CAISSE NATIONALE  
D'ASSURANCE-VIE**

est la seule mutuelle

qui, dès le décès  
du chef de famille,  
continue de payer  
son salaire,  
chaque semaine.

• Renseignements  
donnés à titre  
gracieux.

LUCIEN **LADOUCEUR**  
gérant

Division de Montréal  
39 est, rue Notre-Dame

Montréal (1) BE 8278

# TRAVAIL ET FOYER

## Des travailleuses en grève

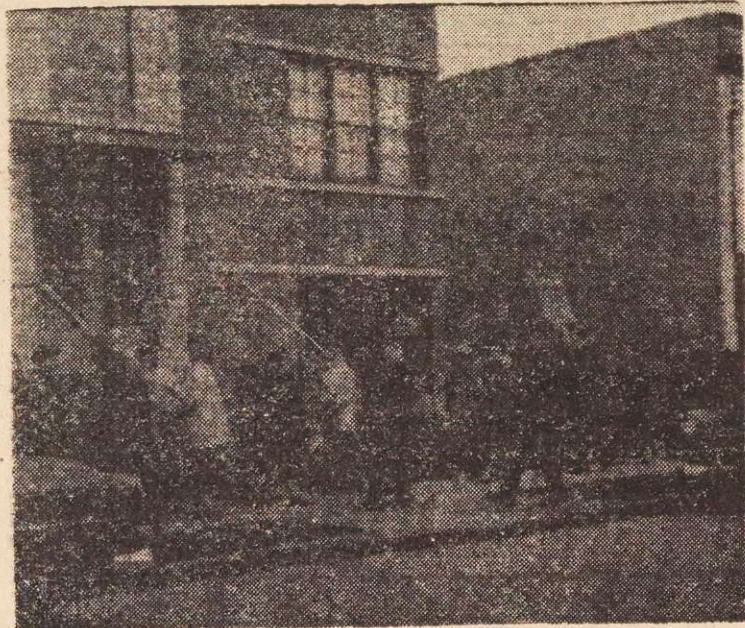
"C'est certain, on aimerait bien mieux travailler, parce qu'on en perd de l'argent depuis trois semaines qu'on est en grève. Mais, on tient le coup, et on va le tenir tant que le patron ne comprendra pas", me confia une gréviste à qui je demandais ce qu'elle pensait de la présente grève.

J'entraî au local de la grève de la London Shirt au moment où une quarantaine de grévistes suivaient un cours que leur donnait Jean Charbonneau, sur la structure d'un syndicat. Une équipe se préparait à partir remplacer leurs camarades sur la ligne de piquetage. Malgré une pluie et un froid à décourager les plus optimistes, le moral semblait bon si j'en juge par les réparties aux questions que je leur posais.

Aux dire d'un syndiqué, qui prend chaque jour les présences, l'ardeur n'a pas flanché une seule fois. "Il y a bien eu un couple de "scabs", mais on les a sortis?" me dit une gréviste alors que nous marchions en série. Et, je leur posai une série de questions:

— La plupart des grévistes sont des femmes je crois?

— Oui, une cinquantaine de femmes et une dizaine d'hommes. Beaucoup sont des femmes mariées et plusieurs comptent 10, 15 et même 21 ans de service à la compagnie.



Groupe de grévistes de London Shirt sur les lignes de piquetage.

— Depuis combien de temps êtes-vous syndiquées?

— Environ un an et demi. C'est notre première négociation.

— Que demandez-vous pour qu'on vous refuse si catégoriquement?

— Tout simplement l'application de la sentence arbitrale.

— Ce qui veut dire?

— L'atelier fermé, un plan d'assurance, l'ancienneté, et une augmentation de salaire variant de .06, .08, .10 et 5% selon les cas.

Je revins au local et trou-

vai quelques groupes installés à jouer aux cartes en attendant de prendre la relève sur la ligne de piquetage.

— Alors, vous ne trouvez pas cela trop dur, faire une grève?

— Nous sommes bonnes pour tenir un an si c'est nécessaire.

Je les ai trouvées vraiment courageuses d'avoir un tel optimisme après trois semaines de grève par un temps froid et pluvieux ou faire du piquetage est vraiment pénible.

— Avez-vous eu du secours de l'extérieur, des autres syndicats?

— Non, je ne pense pas, nous nous arrangeons toutes seules.

Et, pour elles cela semblaient normale de se débrouiller sans l'aide d'aucun syndicat, ni secours de l'extérieur.

Pour moi, au retour, je rêvai un peu sur la signification du mot "solidarité". Et, je me dis qu'il n'est pas juste qu'une grève parce qu'elle engage peu de travailleurs, passe presque inaperçue pour les ouvriers et ouvrières des autres syndicats. Même si l'aide que plusieurs peuvent leur apporter n'en est une que de sympathie pour la lutte qu'elles mènent, c'est déjà quelque chose et d'un grand réconfort pour les grévistes qui ne se sentent appuyées et comprises.

A chacun de déterminer comment concilier ses occupations et son devoir d'entraide et prouver sa sympathie à ces grévistes courageuses.

Renée Geoffroy

### Partie de cartes

Les Dames Auxiliaires du Conseil Central de Montréal organisent présentement une partie de cartes au bénéfice des enfants des syndiqués qui recevront de nombreux cadeaux lors d'une fête qui sera organisée à leur intention au mois de décembre.

Cette partie de cartes aura lieu vendredi soir, le 12 novembre, en la salle St-Stanislas, 1311, rue Laurier. L'admission est de 0.50.

Renée G.

## La chambre de débarras

Ma fille avait laissé deux petites mains imprimées sur le mur, bien en évidence, à côté du téléphone. Comme c'est un mur non lavable, j'ai réussi à faire partir au moins le contour de la tache avec un linge sec et du "Old Dutch". Si quelqu'un connaît un meilleur moyen pour nettoyer les murs de carton ou de "beaver-board", j'aimerais bien le connaître.

Plusieurs de mes amies se servent constamment du lait en poudre pour la cuisson des aliments et même pour la consommation de tous les jours, à condition qu'il passe la nuit au réfrigérateur avant qu'on le boive. Pour faire des cossettes et autres desserts cuits, rien de plus simple: on ajoute la poudre de lait à la poudre de pudding, et on brasse avec de l'eau comme on brasserait avec du lait. Vous savez que le lait en poudre écrasé coûte moins de la moitié du lait ordinaire!

Pour épargner du lavage de vaisselle et de casserole les jours de cuisson, et aussi pour épargner du temps, je choisis des recettes qui se ressemblent un peu. Par exemple, un pain à l'orange, des brownies et des carrés aux dattes. Lorsque je prépare les noix, c'est pour deux recettes à la fois; de même pour les dattes. Et je brasse les pâtes dans le même bol, sans le laver, en terminant par celle qui demande du chocolat.

Voici ma recette de pain à l'orange, qui est merveilleuse pour prendre le thé avec la voisine, au milieu de l'après-midi, et en servir en même temps aux enfants pour leur goûter:

Couper une orange entière, l'écorce comprise, en 6 ou 8 sections. Passer au moulin à viande avec 2/3 de tasse de dattes et 1/2 tasse de noix. Ajouter 2 cuillerées à table de beurre et 1/2 tasse d'eau chaude; puis, un oeuf battu; ensuite, 2 tasses de farine, 1/4 de cuillerée à thé de sel, 1/2 cuillerée à thé de soda et 3/4 de tasse de sucre, tamisés ensemble. Faire cuire dans une tôle à pain, à four modéré (350 degrés) pendant 1 heure et quart. Bien laisser refroidir avant de trancher. Avec du beurre, c'est excellent.

Ma fille de deux ans imite bien les manières des grandes personnes. Je la cherchais, l'autre matin, n'ayant pas entendu de bruit depuis quelques minutes. Elle était allée s'installer sur le siège de toilette, sans en parler à personne, son livre à la main...

### NOS PETITS

## LES PREMIERS PAS D'HELENE

La petite deuxième est presque toujours éclipsée par sa soeur aînée, qui ne manque pas de bons et de mauvais coups, et qui sait manifester bruyamment sa présence. Ainsi, les bons coups et les bons mots d'Anne sont répétés de bouche en bouche par les parents, les grands-parents et les nombreuses "ma tante". Mais d'Hélène, quand on a dit que c'est un gros bébé rose et blond, pleine de sourire mais coléreuse à ses heures, on a tout dit.

Hélène vient cependant de nous faire un bon coup qui a fait parler d'elle dans la famille. Le lendemain de son premier anniversaire, elle a fait ses premiers pas, et c'était quelque chose de sensationnel. Elle était entourée de son père, sa mère, sa soeur, sa grand-mère, deux tantes et un oncle. Elle s'élançait en avant, bien sûre d'elle, mais tellement penchée qu'elle se serait cogné le nez s'il n'y avait eu des bras tendus qui l'at-

tendaient. Mais peu à peu les bras se sont reculés, la petite a pris de l'assurance, et nous avons compté jusqu'à six pas de suite. L'enthousiasme et les cris de son entourage influençaient Hélène, qui riait et s'excitait, se sentant prête à courir déjà.

Vous avez dû remarquer que les jeunes enfants semblent se "débrouiller" tout d'un coup. Depuis qu'Hélène a fait ses premiers pas, un peu poussée, il faut le dire, par ses parents ambitieux, elle s'est mise à faire quelques pas d'elle-même et à prononcer des syllabes qui ressemblent beaucoup à des mots tels que "Anne", "tom-bé", "habillé".

Un autre de ses exploits a été de dominer tout-à-coup une "passe" de sauvagerie qui durait déjà depuis une couple de mois. Si Hélène se met à être aimable pour les visiteurs, c'est probablement Anne qui sera éclipsée...

Jeanne Dansereau

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 126 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél.: 4-4631

JEAN CHARBONNEAU  
1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél.: FA. 3694

## Un problème par semaine

Madame,

Mon mari est syndiqué et pourtant il ne parle jamais d'affaires syndicales à la maison. Tout ce que je sais là-dessus, je l'ai appris en lisant "Le Travail" et la chronique ouvrière du "Devoir". Il y a beaucoup de choses que j'aimerais comprendre. Si j'accepte de le laisser partir le soir pour son ouvrage de syndicat, il me semble que c'est seulement juste que je sache un peu qu'est-ce que cela veut dire tout cela. Auriez-vous un moyen de le faire parler?

Une qui ne comprend pas.

Je connais des maris, et même plusieurs, qui ne parlent que de syndicalisme une fois rendus dans leur foyer... et vous, madame, vous vous plaignez que le votre n'en parle pas assez... Ce que les hommes peuvent être différents...

Questionnez-vous votre mari sur les choses que vous aimeriez comprendre? Peut-être ne parle-t-il pas de problèmes syndicaux parce qu'il croit que cela ne vous intéressent pas ou encore est-il de ceux qui s'imaginent que ces questions-là n'intéressent pas les femmes! Puisqu'il doit s'absenter pour un travail syndical il n'y a aucune raison qu'il ne vous mette au courant de son ouvrage et de ses responsabilités car en définitive c'est vous qui subissez les conséquences de son absence.

Un soir qu'il sera particulièrement de bonne humeur, dites-lui que vous aimeriez bien en connaître davantage sur le syndicalisme. Informez-vous s'il n'y a pas des rencontres quelquefois de femmes de syndiqués ou des réunions auxquelles vous pourriez assister et qui vous renseigneraient peut-être sur place du syndicalisme et de sa nécessité pour les travailleurs. Si votre mari sent que vous êtes vraiment intéressée au problème syndical je serais bien surprise s'il ne changeait son attitude silencieuse. Il aurait tort de ne pas le faire car j'imagine que pour un mari ce doit être précieux une femme qui essaye de le comprendre. Si vous avez des questions précises à formuler, écrivez-nous encore, nous essaierons de vous aider.

Renée G.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

### Des nouveaux membres

La campagne actuellement en cours en vue de faire entrer dans le syndicat ceux qui n'ont pas encore donné leur adhésion est très satisfaisante et plusieurs nouveaux membres viennent de donner leur adhésion au syndicat.

### Le vote

Les employés ont eu le temps requis pour aller voter lundi dernier. Le congé des employés fut donné à 4,30 p.m., ce qui leur valut une demi-heure de plus de congé pour se rendre aux polls où ils devaient enregistrer leurs votes.

### Assemblées

Les membres du syndicat sont avisés de noter les dates des prochaines assemblées qui seront annoncées à différents tableaux à travers l'usine.

### Rétroactivité

On a noté un grand intérêt au sujet de la récente décision arbitrale qui a valu à des employés des chantiers maritimes de Lauzon une rétroactivité de 17 cents l'heure à compter du 1er juillet dernier. Quant à nous, les séances d'arbitrages se continuent et les membres attendent avec anxiété les résultats de cet arbitrage.

### NOUVELLE ECLAIR :

Tous les membres du Syndicat sont priés de lire "LE TRAVAIL" de la semaine prochaine. Il contiendra des nouvelles de la plus haute importance pour les membres du Syndicat.

## M. GERARD RANCOURT...

(Suite de la page 3)

la protection de leurs droits et de leur pain, il est inadmissible qu'un chef ouvrier responsable vienne diviser la solidarité ouvrière dans le seul but d'augmenter les effectifs de sa propre organisation. M. Rancourt détenait déjà à Drummondville un mandat des ouvriers de la Compagnie Celanese. Ce mandat, il ne l'avait pas rempli. N'importe qui peut le vérifier en prenant connaissance du contrat signé à cette usine, contrat dont les conditions sont de très loin inférieures à celles négociées à la Dominion Textile par notre Syndicat.

"Ce qui passe les bornes, toutefois, c'est que M. Rancourt, non content de diviser les ouvriers, pousse la malhonnêteté jusqu'à falsifier des cartes d'adhésion pour se composer une majorité fictive. Jamais les travailleurs n'ont admis qu'on falsifie leurs signatures; ils sauront juger M. Rancourt maintenant que la preuve est faite de son imposture."

M. Girard a ensuite donné lecture de la décision de la Commission ouvrière, dans laquelle on relève les passages suivants :

CONSIDERANT que la Commission ne peut admettre l'explication donnée par M. Rancourt, sous serment devant la Commission, parce que ladite explication est formellement contredite par les écrits émanant de l'Union requérante elle-même alors que le témoin prétend qu'il ne s'agissait que de cartes de record pour savoir quelle sollicitation ses organisateurs avaient faite et alors que lesdites cartes et les livres de l'Union examinés par les enquêteurs de la Commission le 14 septembre, et dont la Commission a copie entre ses mains par le relevé de ses inspecteurs — pièce "C" — démontrent que les 121 cartes concernées apparaissent dans lesdits livres et archives comme étant des membres en règle à l'Union requérante pour avoir signé personnellement un

### Liste d'adresses

Avez vous communiqué au syndicat votre changement d'adresse? Nous procédons actuellement à la révision de notre liste d'adresse et plusieurs adresses de nos membres nous font encore défaut. Si vous êtes dans l'impossibilité de passer au local du syndicat pour nous la faire connaître, signalez CL 1251.

### Les quilles

Plusieurs membres ont exprimé le désir de former une ligue de quilles inter-départementale. Si vous êtes intéressé, voyez votre délégué de département ou laissez votre nom et adresse au local du syndicat.

### Des suggestions

Nous apprécierons grandement toute suggestion, opinion ou idée des membres qui aidera à rendre cette page plus intéressante. Veuillez faire parvenir vos commentaires à l'agent d'affaires au local de l'union.

### A la T.V.

Le programme télévisé de la CBC qui est passé sur les ondes le dimanche soir, à 7,30 au canal 6 a été très intéressant pour les employés de Canadian Vickers. Le programme donnait une bonne idée de l'intérieur de l'usine et plusieurs figures familières ont été reconnues sur l'écran.

droit d'entrée et avoir payé personnellement une cotisation mensuelle, conformément aux dispositions du Règlement no 1 de la Commission et alors que lesdits ouvriers n'avaient pas signé et n'avaient pas payé comme en font foi les nouveaux registres et livres soumis par l'Union, lors de la continuation d'enquête le 22 septembre.

CONSIDERANT d'autre part que le représentant de l'Union requérante, ledit Rancourt, à la suite d'une demande formelle de la Commission de produire les cartes qu'elle lui demandait, a refusé, au nom de son Union, de remettre lesdites cartes à l'inspecteur le 14 septembre, se rendant ainsi personnellement passible des peines prévues par l'article 44 de la Loi.

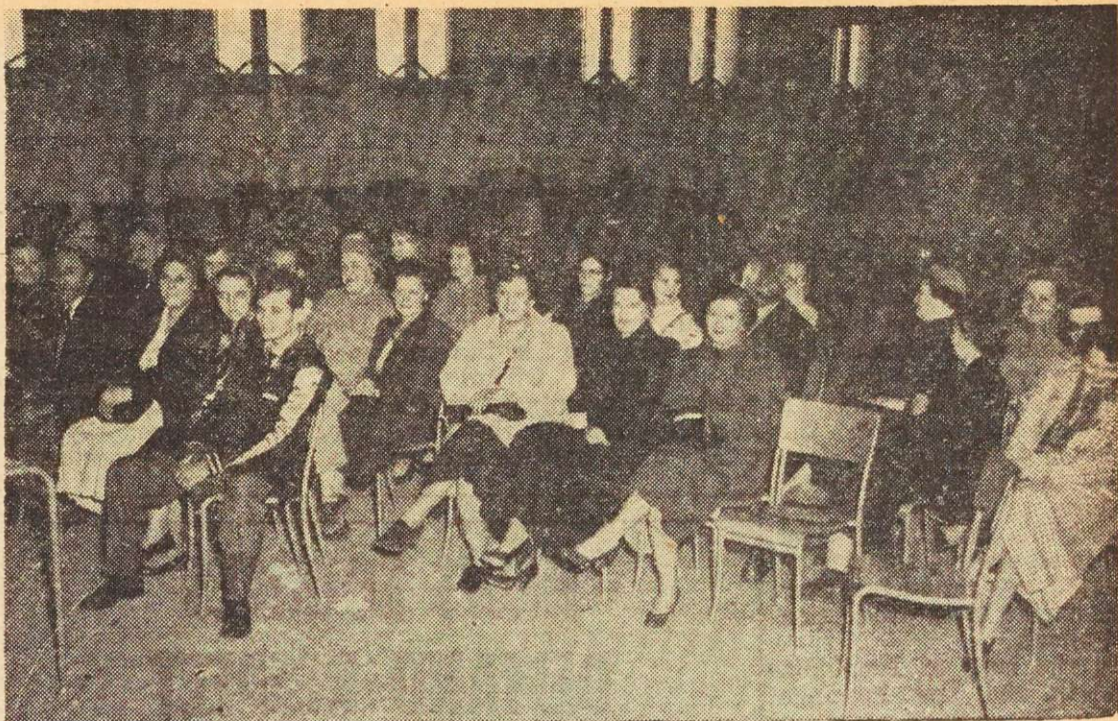
CONSIDERANT qu'il a admis devant la Commission, le 13 octobre, non seulement d'avoir refusé de remettre les cartes que celle-ci lui demandait de produire, mais d'avoir détruit, de propos délibéré, les cartes en question après la demande de la Commission faite par ses inspecteurs, le 14 septembre.

CONSIDERANT qu'il a également admis avoir détruit, de propos délibéré, les livres d'entrée (ledgers) dans lesquels les noms correspondants aux dites cartes ainsi que les dates et montants d'argent payés qui y avaient été inscrits, avant le 14 septembre.

CONSIDERANT que ledit Rancourt a, de plus, refusé de signer le 14 septembre, le relevé préparé par les inspecteurs, comprenant les 513 cartes qu'il leur soumettait à cette date.

CONSIDERANT que tous ces faits qu'il a admis sont de nature à faire accepter comme vraie la déclaration positive donnée sous serment par l'inspecteur, relativement aux faits mentionnés, et qu'en conséquence, la Commission doit ajouter foi au témoignage de son inspecteur et non pas à celui de Rancourt, en ce qui concerne les faits mentionnés au dit para-

En attendant d'aller sur les lignes de piquetage



Les grévistes de London Shirt suivent des cours d'éducation syndicale et peuvent se récréer dans les locaux du Syndicat quand ils ne sont pas sur les lignes de piquetage.

## OTTAWA

Le Syndicat des Journalistes d'Ottawa tenait dernièrement ses élections. Ont été élus sur le Comité exécutif: MM. Roland Desmarais, président; Pierre Chalout, vice-président; Jean Taillefer, secrétaire; Paul Grenier, trésorier; Gilles Loiselle, sergent d'armes; Bruno Comeau, agent d'affaires.

## ST-HYACINTHE

Les élections au syndicat National catholique des Employés de Corduroy de St-Hyacinthe ont donné les résultats suivants: M. Jean-Charles Morel, président; Jean-Paul Chabot, vice-président; François Chaput, secrétaire-archiviste; Jeannine Allie, secrétaire-correspondante; Germain Forand, trésorier; Alphonse McDermott, C.B. Labrecque, Elzéar Lavoie, et Lucille Jodoin, directeurs.

graphe numéro 14 de la présente décision.

CONSIDERANT que la Commission est convaincue, après l'enquête qu'elle a faite tant par ses inspecteurs-enquêteurs les 14 et 22 septembre et l'audition tenue devant elle le 13 octobre, après avoir entendu les témoins, la preuve offerte et examiné les documents, que les 121 cartes concernées n'avaient pas été signées par les ouvriers et que ces derniers n'avaient pas payé de droit d'entrée ni de cotisation, mais que toutes ces cartes d'adhésion et les entrées faites dans les livres étaient forgées et qu'ainsi l'Union requérante, par ses représentants, et mandataires autorisés s'est rendue coupable, en tentant sciemment et de propos délibéré, de tromper la bonne foi de la Commission et de l'induire en erreur et qu'il s'agit là d'une tentative flagrante de corruption et que devant un tel cas de fraude, la Commission n'a pas d'autre alternative que de rejeter la requête pour reconnaissance syndicale présentée par l'Union requérante, Textile Workers Union of America (CIO-CCL), local 1361, pour représenter les salariés à l'emploi de la Dominion Textile Company Limited, Drummondville, P.Q.

Pour CES MOTIFS, la Commission déclare que l'Union requérante n'a pas le droit d'être reconnue et rejette en conséquence sa requête en reconnaissance syndicale et maintient le certificat de reconnaissance syndicale détenu par l'Union des Ouvriers du Textile-Coton de Drummondville Inc. (C-TCC).

COPIE CERTIFIÉE de la décision rendue par la Commission de Relations ouvrières de la province de Québec, lors d'une séance régulière tenue à Québec, le dix-neuvième jour d'octobre 1954.

Gérard VAILLANCOURT, c.r. secrétaire

## SHAWINIGAN

# DEBUT DE L'ARBITRAGE AVEC L'ALUMINIUM CO.

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend survenu à la suite de l'échec des négociations s'est réuni pour une séance initiale où le greffier du Ministère du Travail, M. André Racine a procédé à l'assermentation des arbitres. Le Tribunal est présidé par l'Honorable Juge Léonce Girard, de Trois-Rivières; Maître Sarrazin de Montréal et Maître Pierre Elliott Trudeau agissent respectivement comme arbitre patronal et arbitre syndical. La compagnie est représentée devant le Tribunal par Maître Geoffrion du bureau légal de la Compagnie Aluminium Company à Montréal et de M. Lewis, gérant du Personnel à Shawinigan et M.

Fortier également attaché au bureau du personnel à Shawinigan. Le Syndicat sera représenté par Maurice Sauvé, conseiller technique au Conseil Central de Shawinigan. Il a été convenu que la compagnie présentera sa preuve la première étant donné que c'est elle qui a demandé l'arbitrage. Dans l'après-midi de jeudi, le 14 courant, les membres du Tribunal et les procureurs des deux parties ont visité les usines de la compagnie Aluminium à Shawinigan. Le Tribunal se réunira à nouveau mardi, le 26 octobre prochain à 6.30 de la matinée pour entendre la preuve de la partie patronale.

## MONTREAL

## ARBITRATION AWARD EXPECTED IN THE LINOLEUM INDUSTRY

Important developments concerning a conflict which started in February 1954 in the Linoleum Industry are expected early next week.

Report is given that an arbitration award in the case of Dominion Oilcloth of Montreal and Barry & Staines of Farnham was signed this week. These two plants employing some 1,200 workers are producing over 90% of the total production in Canada.

In the case of Dominion Oilcloth, the last hearings of the Board took place on August 10th where as in Farnham last public session of the Board was held on July 13th.

Employees have repeatedly protested against the too long delays following the public hearing of the cases. A vote strike was even held in Farnham to speed up the procedures.

The content of these awards remain still unknown but recommendations of the Board should reach the two Unions concerned early next week.

Meetings are scheduled for the two plants upon reception of these awards in view of revealing their content to the employees. Forecast indicates that post-arbitral negotiations should start incessantly.

In the two cases concerned, the Arbitration Board had to decide on wages, following a dead-lock in negotiations which had started early in February this year.

In Farnham, a grievance on a promotion was also submitted for decision by the Board where as in the case of Dominion Oilcloth, a grievance was placed on the non-execution by the Company of a written engage-

ment under which the Company was to furnish the Union, before the opening of negotiations in February last, with a complete classification of all employees concerned covered by the Collective Agreement.

## NEWS SOURCES DEMAND RESPECT

Roger Mathieu, president of the Montreal Newspaper Men's Union (C.C.C.L.) said it is time Canada changed laws which force a newspaper man to reveal in court his sources of information and hoped there would be no repetition of what happened in the Blair Fraser Case.

Last Monday, the Supreme Court of Canada unanimously refused Fraser leave to appeal to the court a decision by the British Columbia courts which strikes out his defense in a libel suit because he refused to divulge the names of his informants for an article in Maclean's Magazine. Fraser has steadfastly refused to disclose the names of his news sources.

"We have great respect for the bench and we are not questioning the judgment," said the C.C.C.L. Union president: "What we deplore is not that judges interpret and apply the law, but that the law requires a newspaper man to divulge confidences made to him in good faith and which bind him in conscience."

"How can newspaper men tap all the sources of information they need to do their job if they can be forced to report them and if their sources, once their identity has been disclosed, can be arraigned in court?"

"We think that is a pressing problem and one with which we must speedily deal. That's a definite obligation from which we can not back down."

Mr. Mathieu was speaking at a banquet attended by Prime Minister St Laurent to celebrate the 10th anniversary of the founding of the Montreal Newspaper Men's Union (C.C.C.L.), an affiliate of the Canadian Union of French-language Newspaper Men.

He said French-speaking newspaper men now are better off than they were, but they still didn't have the same standing as newspaper men elsewhere.

Mr. St Laurent, who said he once filed reports on the Quebec Legislature Assembly for the Sherbrooke Record, was made an honorary life member of the Union and presented with a press pass.

## JEAN DRAPEAU NEW MAYOR OF MONTREAL

### MANY CIVIC REFORMS PROMISED

Montreal electors have chosen a new Mayor, Jean Drapeau, and a group of associates who will aid him in his promise to clean up many outstanding matters which require immediate attention. While it is true that many Councillors of the old regime were re-elected, the

results of the election prove beyond any doubt the true sentiments of the electorate.

In Mr. Drapeau, the citizens of Montreal, will have a Mayor who is young, active, honest and is surrounded by a group whose aim is to "clean up house" in municipal

affairs. No doubt the recent judgment handed down by Mr. Justice Caron covering the vice probe contributed greatly to the election of Jean Drapeau and his slate which was actively supported by the Civic Action League. His election is a mark of approval by the citizens of Canada's Metropolis.

The C. C. C. L. publicly supported the new administration during the pre-election campaigns and presented the new Mayor and his associates with a manifest jointly with the Central Council of Montreal (C.C.L.) and Labor Council of Montreal (C.C.L.).

The manifest called for action on housing, traffic, unemployment social security, taxation, the conduct of during strikes and the re-establishment of the identity card. The newly elected Mayor and his supporting Councillors have succeeded in gaining the support of Montreal voters and we trust that they may themselves worthy of the confidence placed in them.

## "WAGES IN QUEBEC AND ONTARIO"

By Gilles BEAUSOLEIL

A 50 PAGES BOOKLET EDITED  
CO-JOINTLY BY THE C. C. C. L.  
AND THE C. C. L.

AN INDISPENSABLE AID FOR  
NEGOCIATORS AND OTHER  
UNION PERSONNEL

Both french and english editions on sale

at 8227 St. Lawrence Bl'vd  
PRICE : 25c A COPY, PLUS POSTAGE

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### New members

The checking campaign, now in progress on "free riders" in the marine department has paid off in the numbers of new members who have signed up with our union.

### Voting

Employees were given time to cast their votes in last Monday's civic elections. The plant and yard closed down at 4.30 p.m. allowing the employees an extra half hour in which to reach their polls and vote.

### Meetings

Members are advised to take notice of the dates of coming meetings which they will find on notice cards posted throughout the plant.

### Retroactivity

Intense interest is noted in the yard over the recent arbitration decision which granted workers at Lauzon Shipyards 17c an hour retroactivity from last July. We are, at present, in arbitration with the company and the progress of these meetings is being closely followed by the members of our union.

### Mailing List

Have you sent in your change

### FLASH!

All Union Members are urged to read "LE TRAVAIL" and this column next week for news of utmost importance to all Union Members.

of address yet? Our mailing list is being revised and there are still some new addresses to be sent in the union office. Please cooperate. The phone number is CL 1251 if unable to make a personal call.

### Bowling

Several members have expressed their desire of forming an inter-departmental bowling league. If you are interested, see your Steward, or drop into the union office and leave your names.

### Any Ideas?

We would appreciate any suggestions, opinions or ideas from the members which would help to make this column more interesting. Any comments will be welcomed. Contact your business agent at the union office.

### Television

The telecast of C.B.C. News Magazine which was televised Sunday night at 7.30 p.m. on Channel 6 proved very entertaining. It showed a conducted tour of Canadian Vickers plant and yard and we recognized many familiar faces which appeared on the screen.

## McMASTERVILLE

## CHEMICAL WORKERS GO TO CONCILIATION

A last attempt was made this week in McMasterville for the renewal of the collective agreement between Canadian Industries (1954) Limited and the McMasterville Union of Chemical Industry Workers (C.C.C.L.).

Despite the efforts of the employees' representatives, no agreement was reached and the Union has decided to have recourse to conciliation and arbitration.

The first conciliation meeting will be held next Tuesday under the direction of a Conciliation officer of the Department of Labour.

Employees have asked for several amendments to the collective agreement which expired on October 26, 1954; among which the 40-hour working week with the same weekly pay, a 16-cent general wage increase and the Rand

formula.

The last offer made by the Company was a 7% hourly increase with the 40-hour week, which means only a 2% increase of the present weekly wage.

Since the signing of last agreement in McMasterville, the same Company has granted to its employees in other locations pay increase much higher than 2%. In Nobel, for example, where C.I.L. produces the same products as in McMasterville, the employees have received an 11 cents increase on the labourer rate and larger increase for tradesmen. In that Ontario plant, they have been working on a 40-hour weekly basis for several years.

More than 500 employees are working in the McMasterville Plant.

## 80,000 MORE OUT OF JOB LAST MONTH

OTTAWA (CPA) — The number of Canadians looking for jobs during September was up more than 80,000 over the same time last year according to the tabulation of applications on file at National Employment Service offices across the country. Applications numbering 243,500 at Sept. 16, mean that one in every twenty-two members of the nation's total labor force was seeking work.

The increase in job seekers compared with Sept. 17 last year was 81,500, Ontario had the largest regional increase with 49,300, followed by Quebec where the total jumped by 15,100, Prairies, 10,300, Pacific, 4,200 and the Atlantic Region with an increase of 2,600.